

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 9 JUILLET 2012

L'an deux mil douze, le neuf du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de M. Willy Lamulle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/06/2012

Étaient présents : Willy Lamulle, Philippe Duval, Ginette Vasse, Christine Dieutre, Denis Decaux, Jean-Pierre Brennetuit, Alain Goubert, Maryse Duval, Karine Gavelle, François Durieu, Antonio Navarro, Bruno Biard, Christelle Chopart, Michel Dubois.

Absent(e) et excusé(e) : Michel Lahaye (qui a donné pouvoir à Willy Lamulle)

Absent : 0

Secrétaire de séance : Denis Decaux

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Le compte-rendu de la séance du 10 avril 2012 a été lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'observer un temps de silence en mémoire de Georges Dessaux décédé le 4 juin 2012 qui a été conseiller municipal et adjoint au maire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la famille a remis différents objets à la commune dont l'écharpe d'adjoint au maire que Georges Dessaux avait acheté lors de son élection. Le conseil municipal exprime ses sincères remerciements à la famille et leur renouvelle leurs sincères condoléances.



DÉLIBÉRATION du 09/07/2012 - N°27

BOURSE CENTRE DE LOISIRS

Le conseil municipal unanime décide d'octroyer pour l'année 2012 une bourse « centre aéré » de 20 € par enfant de 6 à 12 ans et par an qui fréquentera un centre de loisirs sur présentation d'une facture acquittée et d'un RIB.



DÉLIBÉRATION du 09/07/2012 - N°28

VENTE PARCELLE AN92

Suite à la demande de M. et Mme Bertrand VADECARD, 9 Chemin des Sablons 78820 JUZIERS, nouveau propriétaire de la propriété 1743 Route de la Croix des Mazis, concernant le souhait d'acquérir la parcelle AN 92 d'une surface de 1273 m² au prix de 1300 € net vendeur, le conseil municipal par 13 voix pour, 1 voix contre (Denis Decaux estimant le prix trop faible par rapport à la quantité de bois présente sur le terrain), 1 abstention (M. Brennetuit), autorise la vente de la parcelle AN 92 d'une surface de 1273m² au prix de 1300€ net vendeur et charge Monsieur le Maire à prendre contact avec Maître HALM, notaire à Neufchâtel-en-Bray et à signer tous documents relatifs à cette vente.



DÉLIBÉRATION du 09/07/2012 - N°29

**ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de l'autoriser à signer la convention avec Orange concernant la dissimulation des réseaux en centre village. Le devis établi pour la réalisation des travaux s'élève à 1366.39 € HT à la charge de la commune et 11 164.90 € HT montant pris en charge par France Télécom.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à signer cette convention.

DÉLIBÉRATION du 09/07/2012 - N°30

EFFACEMENT DE RÉSEAUX « Centre »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition du Syndicat Départemental Electrique 76 concernant la 13^{ème} tranche d'effacement de réseaux, soit la dépose de deux supports béton, l'établissement d'une ligne basse tension souterraine et l'ouverture et le remblaiement afin de dissimuler la ligne basse tension face à la mairie au dessus des maisons neuves.

Le financement est le suivant

- Syndicat électrique : 18.816.00 €
- Fonds de concours du SIER à la commune : 2100.00 €
- Participation communale : 4200.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte les travaux d'effacement de réseaux pour un coût estimé pour la commune de 4200€.

DÉLIBÉRATION du 09/07/2012 - N°31

**PROJET D'ADHÉSION À L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE
DE SEINE-MARITIME**

M. le Maire explique le projet d'adhésion à l'agence Technique Départementale de Seine-Maritime aux membres du Conseil Municipal, dont le but est d'apporter une assistance d'ordre technique, juridique et financière pour un coût de 0.50€/habitant

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, décident par 12 voix contre et 3 abstentions de ne pas adhérer à ce service.

COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS ET SYNDICATS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 9 JUILLET 2012

Les élus prennent connaissance des comptes-rendus de syndicats qui n'apportent aucune remarque.

- **Communauté de Communes** 11 avril 2012
- **Bassin Versant de la Béthune** du 12/04/2012
- **Conseil d'école** du 25/05/2012



INFORMATIONS DIVERSES

- **Suite aux intempéries du samedi 7 juillet 2012**, le conseil municipal décide de
 - o Remettre du tout-venant sur les accotements par l'entreprise LAMULLE
 - o Remplacer les drains cassés route de la Côte Pavée
 - o Faire procéder au nettoyage des routes auprès de la Société HALBOURG Vidange (90 € de l'heure)
 - o Faire Déboucher les drains, saignées...par l'employé communal
 - o Prendre contact avec la Direction des Routes concernant la Cave inondée de M. et Mme Lefébure Patrick suite aux travaux réalisés route de la Croix des Mazis dont la commune n'avait pas connaissance et dont les riverains n'avaient pas été consultés
 - o Voir avec INEO pour l'enrobé mis sur la Route de la Côte Pavée qui n'était pas de bonne qualité ; il s'agit en effet d'un enrobé provisoire.
 - o Demander l'état de catastrophe naturelle
 - o remercier M. Biard et l'entreprise LAMULLE pour leur intervention spontanée.

Monsieur Biard s'engage à contacter le Bassin Versant de la Béthune pour réaliser une fascine et créer une bande enherbée de 20 m sur ses terres route du Beau Soleil pour éviter les inondations.

Monsieur le Maire doit prendre contact avec PRC pour la pose de buse et la remise en place des galets avec du grillage Route du Beau Soleil.

- **Les communes qui portent un nom pittoresque, burlesque ou chantant la France**
Monsieur le Maire a été destinataire d'un courrier de l'association « Groupement des communes aux noms burlesques » qui souhaite que la commune figure dans le livre. Le conseil municipal trouve cette idée intéressante et charge le comité des fêtes d'adhérer à cette association pour la somme de 40 €/an.
- **Demande de M. et Mme Chalando de Ste-Geneviève** pour intégrer leur gîte à notre site internet moyennant une participation financière
Le Bureau municipal propose une redevance de 50 € par an pour les personnes extérieures à St-Saire qui souhaitent figurer sur le site internet de la commune.

DÉLIBÉRATION du 09/07/2012 - N°32

REDEVANCE SITE INTERNET

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 9 JUILLET 2012

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, décident de fixer à 50 € par an la redevance demandée aux personnes extérieures à la commune qui souhaitent figurer sur le site internet de la commune.



- **Nouvelle dotation** : la commune est désormais éligible à la dotation nationale de péréquation soit une recette supplémentaire de 14 771 €
- **Taxe sur les droits de mutation** : 23 346 € pour la commune contre 20 398.90 € l'année dernière
- **Affaire M. Mme Foulongne Pascal/ Commune de St-Saire** : dans un courrier en date du 20 juin 2012, le commissaire du gouvernement a donné adjonction aux écritures de l'avocat et a proposé de condamner M. et Mme Foulongne à payer à la commune 1500 € sur le fondement de l'article L761-1 du code de justice administrative.
- **Demande de Mme Beuvin Christine** : autorisation d'occupation de voirie pour installer un camping-car aménagé en salon de coiffure ; vu la présence de deux coiffeuses à domicile sur la commune, Monsieur le Maire propose aux élus de répondre négativement et le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire.
- **Courriers reçus** :
 - Direction des transports : arrêt de car « sauvage » Route de Sommery suite à la réclamation de M. André Dubois ; l'arrêt de car sera supprimé.
 - De Sandrine Hurel, députée
 - Carte de remerciements suite au décès de Georges Dessaux
 - Faire-part de mariage de Cédric Lefebvre et Alexandra Avril
- **Dates à retenir** :
 - Le conseil prend connaissance des dates des manifestations et réunions pour l'été 2012.
- **Divers** :
 - Demande de la commune de Graval pour que leurs enfants intègrent le SIVOS de la Béthune ; une réunion de SIVOS a lieu le 12 juillet.
 - Travaux centre village d'enfouissement de réseaux : les travaux sont en cours
 - La commission des travaux se rendra Route de la Sablière pour des soucis d'écoulement des eaux devant la propriété de M. Mancel et étudiera la pose de bancs à la salle des loisirs
 - Il est demandé de prévoir l'installation d'une table à langer dans les toilettes de la salle des loisirs, l'achat d'un diable pour les chaises, l'installation d'une poubelle à la Croix Bleue, de demander une intervention rapide pour le carreau du Presbytère. Le banc route de la côte pavée va être installé dès que possible.
 - L'assemblée générale des anciens combattants est fixée au dimanche 2 septembre au Quai Gourmand si disponibilité.

La séance est levée à 21 heures 25 minutes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 9 JUILLET 2012

<u>Le Maire, Willy Lamulle</u>	<u>Philippe Duval</u>	<u>Christine Dieutre</u>
<u>Ginette Vasse</u>	<u>Denis Decaux</u>	<u>Jean-Pierre Brennetuit</u>
<u>Alain Goubert</u>	<u>Maryse Duval</u>	<u>Michel Lahaye</u> (qui a donné pouvoir à W. Lamulle)
<u>Karine Gavelle</u>	<u>François Durieu</u>	<u>Antonio Navarro</u>
<u>Bruno Biard</u>	<u>Christelle Chopart</u>	<u>Michel Dubois</u>